



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de professionnalisation

Question écrite n° 111652

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les contrats de professionnalisation. En effet, les branches professionnelles se réservent le 1 % formation et ont décidé de ne plus financer l'économie de services représentant l'essentiel du marché de la formation. Ces mesures risquent de menacer le contrat de professionnalisation, qui a pourtant déjà fait ses preuves puisque, selon le rapport Barrot de mai 2006, 83 % des jeunes qui détiennent un contrat de professionnalisation trouvent un emploi au terme de leur cursus. Il souhaite par conséquent connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de protéger ce type de contrat qui participe efficacement à conduire les jeunes dans le monde du travail.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111652

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12343